

N/REF : 28/04/2026 10H02 C:000003 I:02635  
V/REF : AC/C45548  
V/Email reçu le Mardi 28/04/2026 a 10H02

SELON DEVIS N° 6040144

V/REF.IMM. ANS

IMMEUBLE : ANNEZ STER - ANS  
RUE EUGENE FREYSSINET  
35000 RENNES

**AIGUILLON CONSTRUCTION**  
**SA HLM**  
**60 Avenue du Canada**  
**CS50147**  
**35201 RENNES CEDEX 2**

Rennes, le

26 Mai 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 1 RUE EUGENE FREYSSINET - PARTIES COMMUNES

MOTIF : VOTRE ACCORD SUR NOTRE DEVIS N°6040144 DU 27/04/2026 D'UN MONTANT DE  
1811,01€ TTC

Donneur d'ordre : Mme S FARUEL

=====

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 18/05 AU 19/05

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

AFFICHAGE ET COUPURE D'EAU ECS MIS EN PLACE LE 13/05 SUR LES DEUX  
BATIMENTS

B : REPARATION FUITE SUR RÉSEAU ECS

- B61 REMPLACEMENT VANNE AVANT COMPTEUR

- B52 FUITE APRES COMPTEUR REMPLACEMENT JOINT 20X27

- B51 FUITE AVANT ET APRES COMPTEURS REMPLACEMENT JOINT 20X27

- B43 REMPLACEMENT VANNE QUI FUT PAR LA TETE

- B42 CHANGEMENT VANNE AVANT COMPTEUR 20X27 ET FUITE APRES COMPTEURS  
JOINTS A REMPLACER

- B41 CHANGEMENT VANNE AVANT COMPTEUR 20X27 ET FUITE APRES COMPTEURS  
JOINTS A REMPLACER

- B31 32 33 FUITE APRES COMPTEUR REMPLACEMENT JOINTS

- B23 FUITE VANNE AVANT COMPTEUR REMPLACEMENT JOINT

- B21 FUITE SUR LES DEUX ÉCROUS LIBRE DU COMPTEUR AVANT ET APRES, JOINT  
A REMPLACER

- B22 FUITE SUR LES DEUX ÉCROUS LIBRE DU COMPTEUR AVANT ET APRES, JOINT  
A REMPLACER

- B12 CHANGEMENT VANNE AVANT COMPTEUR, CHANGEMENT JOINT 20X27,  
CHANGEMENT CLAPET ANTI POLLUTION

- B13 CHANGEMENT VANNE AVANT COMPTEUR, CHANGEMENT JOINT 20X27,  
CHANGEMENT CLAPET ANTI POLLUTION

- B01 CHANGEMENT JOINTS AVANT ET APRES COMPTEUR

- B02 CHANGEMENT JOINTS AVANT ET APRES COMPTEUR
- A : REPARATION FUITE SUR LE RÉSEAU ECS
- A01 A 02 REMPLACEMENT DES JOINTS ENTRE COMPTEUR ET CLAPET ANTIPOLLUTION
- A11 REMPLACEMENT JOINT APRES COMPTEUR
- A12 REMPLACEMENT CLAPET ANTIPOLLUTION
- A21 JOINT A CHANGER
- A31 A32 A33 REMPLACEMENT DES JOINTS AVANT ET APRES COMPTEUR.
- A41 A42 REMPLACEMENT DES JOINTS APRES COMPTEUR

**OBSERVATIONS** : BB AB Email envoyé le 19/05/26 a 21H34 Mme S FARUEL  
MG LCOMPTER Email envoyé le 19/05/26 a 15H18 Mme S FARUEL  
TC TT EMAIL ENVOYÉ LE 27/04/26 A 09H17 MME S FARUEL  
Suite a donner : OUI. Le 13/05/2026 a 12:42

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).  
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).  
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.  
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).  
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).  
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.  
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

|          |                                         |         |         |
|----------|-----------------------------------------|---------|---------|
| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif       | P.U. HT |         |
| 1,00     | Travaux conformes au DEVIS en référence | 1646,38 | 1646,38 |

|                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| TOTAL H.T. ....                 | 1646,38        |
| T.V.A. a 10,00% .....           | 164,63         |
| <b>TOTAL T.T.C. ....En EURO</b> | <b>1811,01</b> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.